



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de

**BAUDRIERES**

**71370 Saône et Loire**

Séance du 30 mars 2014

Présidents : Mr Guy LOMBARD, Mr Jean-Patrick BROUX - Mr Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Mme Claudette TISSOT

Présents : Mmes Claudette TISSOT – Josette CHAUTARD – Sandrine AUGÉAT – Françoise JEANDOT – Francelyne BADOT – Sylvie SAUNIER – Danielle JOUSSELIN – Céline BESSONNAT  
Mrs Jean-Patrick BROUX – Michel BADOT – Vincent NICOT – Vincent CAILLET - Pierre-Jean MONIER – Yves LOMBARD -

La séance a été ouverte sous la présidence de Guy LOMBARD, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les quinze membres présents dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Mr Jean-Patrick BROUX, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Mr Vincent CAILLET et Mme Céline BESSONNAT sont nommés assesseurs.

Après avoir donné lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Jean-Patrick BROUX a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal a remis fermé, au Président, son bulletin de vote ; le dépouillement a donné les résultats suivants :

Sur 15 votants – 14 suffrages exprimés – Mr Cédric DAUGE : 14 voix – 1 bulletin blanc.

Ayant obtenu la majorité absolue, Mr Cédric DAUGE a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Le Conseil Municipal, après délibération, a décidé, à l'unanimité, la création de quatre postes d'Adjoints au Maire. Il a été procédé ensuite sous la présidence de Mr le Maire, à l'élection :

- Du 1<sup>er</sup> adjoint : 15 votants – 14 suffrages exprimés – Mme Claudette TISSOT : 14 voix – 1 bulletin blanc.
- Du 2<sup>ème</sup> adjoint : 15 votants – 14 suffrages exprimés – Mr Jean-Patrick BROUX : 14 voix – 1 bulletin blanc.
- Du 3<sup>ème</sup> adjoint : 15 votants – 14 suffrages exprimés – Mr Michel BADOT : 14 voix – 1 bulletin blanc.
- Du 4<sup>ème</sup> adjoint : 15 votants – 14 suffrages exprimés – Mme Josette CHAUTARD : 14 voix – 1 bulletin blanc.

Mr le Maire donne lecture de la charte des élus rappelant à chacun le rôle de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités des élus, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 comme suit :

- Maire : 31% de l'indice 1015, soit 1 178,46 € brut mensuel.
- 1<sup>er</sup> adjoint : 8,25% de l'indice 1015, soit 313,62 € brut mensuel.
- 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoint : 6,25% de l'indice 1015, soit 237,59 € brut mensuel chacun.

Communication : les délais impartis étant relativement courts, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir noter la toute prochaine réunion, à savoir le mercredi 9 avril 2014, pour la désignation des membres aux diverses commissions et les délégués des différentes instances intercommunales.

Le Maire,

Cédric DAUGE